

**Préparation en ligne au concours d'accès à l'ENSP/EOGN
Institut d'Etudes Judiciaires Pierre Raynaud – Université Panthéon-Assas (Paris II)
Année universitaire 2018/2019**

La préparation aux épreuves écrites des concours d'accès à l'ENSP/EOGN débutera le 14 Septembre 2018 et se terminera en Mars 2019. La préparation aux épreuves orales débutera suite à la publication des résultats d'admissibilité et dure jusqu'à la fin des épreuves orales.

Les enseignements préparent aux épreuves d'admissibilité et d'admission des concours ENSP/EOGN dont la présentation est accessible sur les sites suivants :

<http://www.ensp.interieur.gouv.fr/Devenir-commissaire>
<https://www.lagendarmerierecrute.fr/Documentation/Concours-officiers>

PRESENTATION DETAILLEE DU CONTENU DE LA FORMATION

La formation se répartit en quatre modules :

1. Les cours en ligne, pour un volume de 111 heures valorisées à hauteur de 333 heures. *Les enseignements dispensés sous forme de vidéos enrichies étant plus denses que ceux dispensés en présentiel, il est habituellement considéré qu'une heure de cours enregistrée équivaut à trois heures de cours en présentiel.*
2. Les entraînements aux épreuves écrites des concours :
 - Note de synthèse EOGN : 4 - Note opérationnelle ENSP : 4
 - Dissertation Culture Générale : 4
 - Dissertation Droit Public : 3
 - Dissertation Droit Pénal : 3
 - QRC ENSP : 1 - Histoire EOGN : 1 - Economie Gestion : 1
3. Les « classes virtuelles » en visio conférences.
4. Les entraînements aux épreuves orales des concours en cas d'admissibilité.

La formation est hébergée sur la plateforme d'enseignement à distance de l'Université Panthéon-Assas (Paris II):

<http://www.agorassas.fr/>

1 - VOLUME HORAIRE DES COURS EN LIGNE

Les enseignements sont dispensés sous forme de vidéos enrichies. Ils se répartissent en deux volets :

- Les enseignements de méthodologie,
- Les enseignements dans les matières du concours.

METHODOLOGIE

Méthodologie de la Note de Synthèse EOGN : 2 heures 30
 Méthodologie de la Note Opérationnelle ENSP : 2 heures
 Méthodologie de la dissertation Culture Générale : 2 heures

ENSEIGNEMENTS DANS LES MATIERES DU CONCOURS

Droit administratif : 25 heures
 Droit constitutionnel : 10 heures
 Droit Pénal/Procédure pénale : 22 heures
 Libertés Fondamentales : 15 heures
 Culture générale : 24 heures
 Droit de l'Union Européenne : 15 heures

2 - VOLUME HORAIRE DES ENTRAÎNEMENTS AUX ÉPREUVES ÉCRITES

Les étudiants de la préparation en ligne sont invités chaque semaine à composer sur un ou des sujet(s). Les exercices écrits sont proposés sur l'ensemble des matières prévues aux écrits d'admissibilité et d'admission et d'admissibilité. Chaque copie fait l'objet d'une correction personnalisée. Un corrigé type est également proposé au candidat.

- Note de synthèse : 4 heures x 4 exercices = 16 heures
- Note opérationnelle : 4 heures x 4 exercices = 16 heures
- Dissertation de Culture générale : 5 heures x 4 exercices = 20 heures
- Dissertation de Droit Public : 3 heures x 3 exercices = 9 heures
- Dissertation de Droit Pénal : 3 heures x 3 exercices = 9 heures
- Questions à réponses Courtes (QRC) : 1 heure x 1 exercice = 1 heures
- Dissertation d'Histoire : 4 heures x 1 exercice = 4 heures
- Dissertation d'Economie/Gestion : 4 heures x 1 exercice = 1 heures
-

Un concours blanc est organisé chaque année au mois de Janvier. Dans ce cadre, les candidats peuvent :

- Effectuer les épreuves en salle dans les conditions du concours
(lieu : Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 Paris et Centre Panthéon, 12 place du Panthéon, 75005 Paris)
- Transmettre leur copie par téléchargement sur la plateforme Agorassas en format .pdf ou .word.

Les candidats peuvent également traiter de nombreux exercices en auto-correction. Une bibliothèque de sujets leur permet d'accéder, au fur et à mesure de la formation, à des sujets et des corrigés portant sur les différentes parties du programme des concours. Ces auto-exercices ne sont pas comptabilisés dans le présent devis

3 - ENTRAÎNEMENTS AUX ÉPREUVES ORALES

Dès le mois de Mai, suite à la publication des résultats d'admissibilité, les candidats accèdent aux éléments de préparation aux épreuves orales.

- Grand Oral Blanc face à un Jury composé de professionnels et d'universitaires
- Langue
- OGDSI (EOGN)
- Mise en situation individuelle/collective (ENSP)
- Coaching avec un professionnel de la communication

Il est recommandé aux étudiants admissibles de se rendre à la préparation aux épreuves orales en présentiel organisée dans les locaux du Centre Panthéon (12, place du Panthéon - 75005 Paris).

En cas d'impossibilité, des séances d'interrogation à distance par visioconférence seront organisées.

SUIVI DES CANDIDATS

La directrice des études assure un suivi pédagogique tout au long de l'année. Sur un rythme bimensuel, une séance d'échange et de soutien, à destination de l'ensemble des candidats souhaitant y prendre part est organisée en visio-conférences.

De surcroît, la Directrice des études de l'IEJ «Pierre Raynaud» reçoit les candidats qui en font la demande au centre Assas ou Panthéon.

Un stage d'intégration est organisé le 8/9/10 Octobre 2018 à l'École des Officiers de la Gendarmerie de Melun. Le nombre de places étant limité il faudra au préalable s'inscrire.

Un séminaire organisé à l'INHESJ après les épreuves écrites est ouvert, sur inscription, aux étudiants de la préparation en ligne (des frais supplémentaires d'inscription seront à régler à l'INHESJ - 100 € en 2017)

DUREE DE LA FORMATION

La durée prévisionnelle de la formation aux épreuves écrites est de 22 semaines entre Septembre 2018 et Mars 2019.
La formation aux épreuves orales débute après la publication des résultats d'admissibilité et dure jusqu'à la fin des épreuves d'admission.

L'accès à la plateforme d'enseignement à distance est ouvert du premier jour de la formation jusqu'aux résultats des épreuves écrites. La plateforme reste accessible pendant les périodes d'interruption.
En cas d'admissibilité, l'accès est prolongé jusqu'aux résultats des épreuves orales.

Périodes d'interruption : vacances de Noël et vacances de printemps.

Les candidats inscrits bénéficient du statut d'étudiant du 1er octobre 2018 jusqu'au 30 Novembre 2019. (en cas d'admissibilité)

ASSIDUITE DES ETUDIANTS

L'assiduité est établie sur la base de la participation aux exercices écrits. Sur demande, des attestations d'assiduité sont établies au rythme souhaité par l'organisme prenant en charge la formation. Nous attirons votre attention sur le caractère obligatoire de la participation aux exercices écrits pour les étudiants soumis à un devoir d'assiduité. En cas d'incapacité à rendre un entraînement, vous devrez transmettre un justificatif.

DROITS D'INSCRIPTION

Le tarif d'inscription, fixé par le conseil d'administration de l'université, s'élève à 1 565 euros. L'Université n'étant pas assujettie à la TVA sur les droits d'inscription aux formations, le montant HT est égal au montant TTC.
Pour les étudiants de moins de 28 ans ne relevant pas d'un autre régime, l'affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire. Le montant à régler est d'environ 217 euros en plus des droits d'inscriptions.
L'inscription est définitive dès le règlement des droits d'inscription effectué. Aucun remboursement de ces droits ne peut intervenir après la première connexion à la plateforme d'enseignement à distance.
Les étudiants boursiers (CROUS) sont exonérés des frais universitaires mais il restera à leur charge 698.90 euros spécifiques à la préparation à distance + 5.10 euros de médecine préventive.

NOS COORDONNEES

Université Panthéon-Assas - Institut d'Études Judiciaires « Pierre Raynaud »

12, place du Panthéon -75231 Paris

Site internet : www.u-paris2.fr

Mél : concoursiej@u-paris2.fr

Tél : 01 44 41 55 00 (standard Paris 2) – Tél : 01 44 41 56 30 (IEJ)

SIRET : 19751718800011 - N° d'activité : 85 42 Z

Contacts :

Madame Karima BOUACHE - coordinatrice de la préparation - mél : karima.bouache@u-paris2.fr

Tél : 01 44 41 47 14